

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***750**^{ème} séance

Mardi 27 mars 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)*La séance est ouverte à 10 h 12.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je vous demande de bien vouloir vous asseoir. J'espère que vous avez tous vos valises, vos sacs. Je suis très heureux de vous voir tous ici. Tout d'abord, je vais vous lire une communication. Non, je ne vais pas la lire cette communication, c'est ce que me dit le secrétariat. Je pense que nous pouvons maintenant commencer.

Je déclare ouverte la 750^{ème} séance du Sous-Comité des affaires juridiques. Nous allons examiner l'“Échange de vues général”, question 3 de l'ordre du jour, et ensuite, nous passerons à la question 4, “État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace”. Le groupe de travail sur la question 4 se réunira en première réunion. Ce groupe sera présidé par mon ami, M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce.

Échange de vues général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant poursuivre l'examen de la question de l'ordre du jour, et c'est le représentant de la Fédération de Russie qui prend la parole.

M. E. T. ZAGAYNOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci Monsieur le Président. Avant toute chose, ma délégation tient à s'associer aux délégués qui ont déjà pris la parole

et qui vous ont félicité au poste de Président pour votre excellent travail. Nous vous souhaitons le plein succès dans l'accomplissement de cette fonction importante.

Nous sommes persuadés que votre longue expérience pourra contribuer au bon travail pendant cette session et que nous arriverons à de bons résultats pour ce qui est du développement étape par étape du droit spatial international. Je voudrais saluer aussi la grande compétence du secrétariat et ses efforts qui apportent une contribution importante au progrès de nos débats.

À notre avis, le travail au sein du Comité et du Sous-Comité est très important compte tenu des anniversaires qui vont être fêtés, il s'agit notamment du 50^{ème} anniversaire du lancement d'un satellite artificiel de la Terre et le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace. Ces événements ont d'ailleurs été signalés par UNISPACE III lors de la réunion du 4 au 10 octobre. Vous devez vous rappeler qu'en 2007 nous fêtons aussi des anniversaires importants pour les savants russes qui ont été à l'origine de tout travail spatial, c'est-à-dire que M. ??? né il y a 150 ans, M. Korolev est né il y a 100 ans. La Fédération de Russie est pour le développement de la coopération internationale dans tous les domaines des activités de l'homme dans l'utilisation de l'espace. La base importante pour cela c'est le droit international qui répond aux besoins que nous avons aujourd'hui.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



La Russie continue à développer le réseau des accords internationaux bilatéraux ce qui est la base de nos activités avec nos partenaires. L'année dernière, nous avons donc signé des documents importants avec le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, les États-Unis, l'Afrique du Sud et avec d'autres États aussi.

Le Comité et son Sous-Comité juridique sont les forums connus concernant l'organisation de la recherche de solutions aux questions de la coopération spatiale. Tous les accords internationaux à ce jour disent la réglementation des activités spatiales et tout cela justement a été préparé dans le cadre de notre Comité. Nous voyons qu'il y a une commercialisation rapide des activités spatiales et sur le marché des services il y a de plus en plus de participants. À notre avis, il y a une insuffisance dans le domaine des instruments internationaux spatiaux ce qui rend plus compliquée la question de la responsabilité, responsabilité relative aux objets qui se trouvent en orbite, et donc il faut que les principes de l'espace et les instruments internationaux doivent être adaptés pour répondre aux besoins que l'on a aujourd'hui.

Notre pays est partisan d'une approche globale dans ces questions. Nous sommes pour l'élaboration d'une convention universelle des Nations Unies sur le droit spatial. Un tel instrument international permettrait de prendre en compte tous les aspects de l'espace et l'utilisation de la technologie spatiale et ce dans un seul contexte. On tiendrait aussi compte des intérêts de tous les participants aux activités spatiales dans d'autres pays. Nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils apportent leur soutien à cet effort.

Il s'agit d'éclaircir les positions des États et savoir quelles sont leurs préférences pour un développement progressif du droit spatial. Donc, nous saluons l'initiative relative à l'envoi d'un questionnaire quant au futur du développement du droit spatial.

Nous espérons que cette année il sera possible d'adopter un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pratique des États et des organisations internationales sur l'immatriculation des objets spatiaux. Comme nous l'avons vu lors de la discussion au sein du groupe de travail sur cette immatriculation, ce problème se rapporte à une catégorie de questions urgentes et nous félicitons l'Allemagne qui a organisé une réunion intersession sur l'élaboration d'un projet de résolution qui sera examiné cette année. Nous nous félicitons des séminaires sur le droit spatial qui sont régulièrement organisés par le Bureau des affaires spatiales avec les États parties du COPUOS.

À notre avis, un bon examen des problèmes liés au droit spatial a pu être faite à Kiev l'année dernière dans le cadre d'un colloque qui avait pour titre le statut et l'application du développement du droit international et national pour ce qui est des questions spatiales. Nous sommes pour l'utilisation de l'espace, un des objectifs du COPUOS est de savoir quels sont les moyens pour garder cet espace à des activités pacifiques. La mise en place d'armes dans l'espace aura un effet négatif sur tout le système de sécurité internationale ainsi que sur l'utilisation pacifique de l'espace. Nous avons des espoirs pour ce qui est du renforcement du régime pacifique de l'espace, ces espoirs sont liés à une initiative de la Conférence sur le désarmement pour l'élaboration d'un instrument international pour l'interdiction de la mise en place d'armes dans l'espace et pour ce qui est du recours à la force ou de la menace à la force dans l'espace. Il faut éviter toute confrontation dans l'espace. Un pas important dans ce domaine c'est une résolution intitulée "Moyens pour la transparence et le renforcement de la confiance" adoptée à la 60^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut que tous ces efforts pour faire en sorte que l'espace soit un domaine pour la coopération internationale qui ouvre de grandes possibilités pour utiliser la technique spatiale pour résoudre sur la Terre des problèmes importants que connaît l'humanité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. le représentant de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole à M. le représentant de la Chine.

M. G. TANG (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi au nom de ma délégation de vous féliciter à l'occasion de votre présidence de ce Sous-Comité juridique. Je suis persuadé que grâce à votre conduite éclairée la présente session sera un autre succès des travaux du Sous-Comité. Je remercie aussi M. Camacho ainsi que son effectif car les préparatifs pour la présente session ont été excellents. Nous arriverons grâce au secrétariat à terminer les tâches qui sont devant nous. Nous allons participer activement aux débats sur les différentes questions de l'ordre du jour.

Nous sommes prêts à accroître aussi notre communication et coopération avec d'autres délégations pour contribuer au succès de la présente session pour améliorer le droit spatial et pour le développer.

Cette année, nous fêtons le 50^{ème} anniversaire du lancement du premier satellite artificiel de la Terre, la cinquantième session du COPUOS et le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de l'espace de 1967. Il s'agit là

d'événements historiques qu'on ne saurait passer sous silence. Nous avons un demi siècle de réalisations extraordinaires faites par l'homme dans l'espace et nous savons quel est le rôle important joué dans le COPUOS pour ce qui est du Traité de 1967 concernant l'espace. C'est la *magna carta* de l'espace et la pierre angulaire du droit spatial. Ce Traité a créé la base pour l'utilisation de l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace et a donné le cadre juridique pour les activités spatiales, a créé aussi les principes fondamentaux que les pays doivent suivre lorsqu'ils mènent des activités spatiales et ce pour le bien de l'humanité. L'utilisation pacifique de l'espace se trouve l'utilisation de l'espace sur une base non discriminatoire. Cela vaut pour la coopération internationale qui est un principe de l'instrument.

Les cinq traités de l'espace y compris celui de 1967 représentent le régime juridique régissant l'espace. Ces traités ont joué un rôle positif. Ils ont permis de réglementer les activités nationales et ont maintenu l'ordre dans l'espace et ont servi à promouvoir la coopération internationale concernant l'espace. Dans un même temps, il s'agit de reconnaître que les activités humaines dans l'utilisation pacifique de l'espace ont toujours en fait été menacées par le risque de course aux armements dans l'espace. L'existence des instruments juridiques sont riches en carences, c'est-à-dire concernant la question de l'empêchement de la mise en place d'armes dans l'espace. Donc, l'élaboration d'un nouveau traité en la matière pour prévenir la militarisation de l'espace est une tâche commune à laquelle doit s'attaquer la communauté internationale. Le COPUOS et le Sous-Comité juridique doivent jouer le rôle qui est le leur dans ce domaine.

Monsieur le Président, les ressources spatiales disponibles deviennent de plus en plus rares puisque les activités s'y développent. Nous avons la question des débris, des SEN et tout cela sont des problèmes croissants. Il s'agit de protéger l'environnement spatial, de l'exploiter de façon rationnelle et bien utiliser ses ressources, arriver à un développement durable et l'utilisation pacifique de l'espace, tout cela figure dans le programme de la communauté internationale. L'environnement spatial est la garantie de développement durable des activités humaines dans l'espace et donc c'est notre responsabilité à nous tous des nations spatiales qui doivent y veiller, un pays responsable doit le faire. Nous appuyons la directive sur l'atténuation des débris adoptée récemment par le Sous-Comité scientifique et technique et nous sommes prêts à poursuivre la recherche de moyens de développement durable dans l'utilisation pacifique de l'espace.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour informer le Sous-Comité juridique des progrès accomplis en Chine dans l'utilisation pacifique de l'espace et je vous parlerai aussi de la coopération internationale menée à bien en 2006 dans ce domaine. L'année 2006 a marqué le 50^{ème} anniversaire de nos activités spatiales en Chine. Notre Gouvernement a publié un livre blanc qui a pour titre "Activités spatiales de la Chine en 2006" qui comprend les buts, principes et tâches des politiques de développement et mesures de nos activités spatiales en Chine. La publication de ce livre blanc aidera la communauté internationale à mieux comprendre nos activités chinoises en la matière, cela permettra aussi de renforcer notre coopération avec d'autres pays dans le domaine spatial. Cela aidera aussi d'autres à comprendre notre détermination pour ce qui est du développement dans la paix et ce pour 2006.

Nous avons fait des progrès dans la technologie spatiale pour l'avantage de notre peuple. La Chine a lancé avec succès un satellite de télédétection et un autre satellite utilisé pour des expériences scientifiques permettant la prévention des catastrophes, la surveillance des cultures et nous avons aussi un satellite météorologique. Nous travaillons en ce moment sur un autre système qu'on appelle le KOMPAS, un système satellitaire pour la navigation qui va se développer en un système de satellites global.

En 2006, la Chine a promu la coopération internationale pour ce qui est des applications et la science spatiale. La 36^{ème} assemblée COSPAR et une autre conférence sur l'utilisation et l'exploration de la Lune ont été tenues à Pékin. Nous avons organisé avec l'ESA et le Bureau des affaires spatiales, un cours de formation sur les applications des GNSS en Chine. En 2006, mon gouvernement s'est efforcé à promouvoir la Convention d'une entité régionale Asie-Pacifique. Le 4 juin 2006, la Turquie a signé une convention et est devenue le 9^{ème} État signataire. À la fin de l'année 2006, le Bangladesh, la Chine, l'Iran, la Mongolie, le Pakistan et le Pérou ont déposé leurs instruments de ratification auprès de l'État hôte. En vertu des dispositions de la convention, elle est entrée en vigueur le 2 octobre 2006. En tant que pays hôte de l'organisation en question, la Chine va travailler en étroite coopération avec les signataires pour terminer le plus rapidement possible les travaux préparatoires y relatifs pour s'assurer que l'on puisse avoir une rapide entrée en vigueur. Nous espérons que la création d'une telle organisation permettra de développer la coopération entre les pays de notre région dans les questions spatiales et que cela apportera une contribution importante au progrès social, au développement

économique et permettra d'améliorer le niveau de vie des peuples dans la région.

Monsieur le Président, merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie Monsieur pour cette déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

Mme A. SCHNEEBERGER (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session du Sous-Comité. Nous sommes convaincus que des progrès importants vont être réalisés sous votre direction capable.

Comme les délégations qui nous ont précédés, nous notons également que la présente année marque le 40^{ème} anniversaire du Traité sur l'espace et le 50^{ème} anniversaire du début de l'âge spatial. À cette occasion, nous voudrions réitérer la déclaration de notre délégation que nous avons faite au cours de la dernière réunion du Sous-Comité scientifique et technique. Nous avons dit que nous sommes tous dépendants et interdépendants de différents systèmes spatiaux dans différents domaines d'activités humaines. Cette dépendance est de nouveau remise en lumière à chaque fois que se produisent des catastrophes naturelles majeures et lorsque l'infrastructure spatiale est menacée par les débris spatiaux. Nous restons convaincus que l'utilisation pacifique de l'espace offre des grands avantages pour la société. Nous travaillons pour la mise en place d'un cadre national de politique spatiale qui sera mis en œuvre par le nouveau conseil sud-africain des affaires spatiales.

Nous avons fait des progrès depuis la dernière session du Sous-Comité à Vienne l'année dernière. Nous avons créé, dans le domaine de la création, l'Agence spatiale d'Afrique du Sud. Le 26 juillet 2006 le Cabinet de l'Afrique du Sud a pris la décision de créer l'Agence spatiale qui agira en tant qu'instrument institutionnel de coordination et de la mise en place de nos programmes nationaux de recherche spatiale. Cette nouvelle agence a été établie auprès du Ministère de la science et de la technologie et procèdera à une planification et à une mise en œuvre à long terme des activités spatiales de notre pays. Ces activités seront coordonnées par le Conseil sud-africain des affaires spatiales et les autres parties prenantes.

Les préparations pour le nouveau satellite de l'Afrique du Sud sont en cours et ce satellite sera lancé en fin d'année. Nous cherchons également à coopérer avec les autres pays du continent africain sur les questions liées à l'espace conformément au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous espérons conclure une déclaration

d'intention sur la constellation africaine de la gestion des ressources avec l'Algérie, le Kenya et le Nigeria pour lancer et gérer l'installation d'un satellite géocroiseur.

En élaborant notre collaboration avec l'Afrique nous sommes heureux de vous informer que l'Afrique du Sud accueillera la deuxième conférence spatiale de l'Afrique en août prochain. Nous sommes convaincus que cette conférence aidera l'Afrique à élaborer les questions abordées lors de la conférence précédente qui s'est tenue au Nigeria en 2005.

Nous sommes convaincus que les initiatives de ce type en Afrique montrent la volonté du continent à participer à la conquête de l'espace. J'invite tous mes collègues africains à participer à la deuxième conférence de ce type qui se tiendra en août en Afrique du Sud.

Pour ce qui est de notre coopération avec nos partenaires africains, nous sommes heureux de vous informer que le Gouvernement africain apporte sa contribution aux activités de l'enseignement du droit spatial en Afrique du Sud sous forme de bourses et de ressources et de financements à la participation aux conférences internationales. Le coordonnateur de ce cours est actuellement le Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria qui a gagné le Prix de l'Unesco 2006 pour l'éducation en matière des droits de l'homme. Une des forces du Centre c'est qu'il travaille avec différentes universités africaines en renforçant les programmes universitaires et tendant des liens dans les domaines importants pour d'autres étudiants. Le droit spatial est au cœur de nouveaux projets réglementés aux fins du développement qui met l'accent sur différents domaines tels que l'espace, la communication et l'énergie en Afrique, afin de promouvoir les meilleures pratiques internationales et développer une capacité africaine en matière de réglementation dans ces domaines correspondant à nos objectifs de développement. Le projet a été mis en place et l'année 2007 était désignée année de publication recherche et la mise en œuvre de cours appropriés qui seront proposés dès 2008, après l'élaboration de liens avec d'autres universités et une fois que nous aurons obtenu un financement approprié du secteur public et privé.

L'Afrique du Sud se félicite de la coopération bilatérale dans le domaine spatial et a signé un accord international en matière de coopération avec la Fédération de Russie en décembre dernier. Nous espérons pouvoir collaborer avec d'autres pays et signer des accords similaires de coopération avec d'autres pays pendant cette année.

Nous accueillerons également la Conférence ministérielle GEO au Cap en novembre prochain. Ma délégation voudrait réitérer notre position, à savoir l'espace devrait être utilisé à des fins uniquement pacifiques pour le bien de toute l'humanité. L'introduction d'armes dans l'espace sapera le concept de l'utilisation pacifique de l'espace et ira à l'encontre des efforts de non prolifération. Nous pensons que la coopération régionale et interrégionale est essentielle pour préserver l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques pour tous. Nous ajoutons notre voix à tous ceux qui ont demandé que le Comité attache une attention toute particulière à cette question de préserver l'espace à des fins pacifiques.

Nous sommes heureux de vous informer que le Gouvernement sud-africain a entamé les procédures constitutionnelles afin de faciliter la ratification de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ainsi que la Convention sur la responsabilité internationale pour les dégâts causés par les objets spatiaux.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour remercier très sincèrement le Bureau des affaires spatiales pour les efforts déployés à l'appui de nos activités. Je le remercie pour le travail déployé pour préparer ces réunions et du soutien dont nous avons bénéficié de la part du Bureau des affaires spatiales au cours de l'année écoulée.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Madame la représentante de l'Afrique du Sud pour cette déclaration et je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Indonésie.

M. S. DAMANIK (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. D'emblée je voudrais dire que ma délégation se félicite de vous voir présider cette quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Le Sous-Comité a apporté une contribution importante au développement progressif du droit spatial. Nous félicitons également le Bureau des affaires spatiales et toutes les parties qui ont réalisé un travail important, travail qui facilite notre examen des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour.

Avant de passer aux activités du Sous-Comité, permettez-moi au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie d'exprimer notre sincère gratitude à ??? qui grâce à la Charte internationale ont fourni rapidement les images et les données sur le tremblement de terre qui a frappé le Sumatra occidental le 6 mars 2007. Nous voudrions également remercier les

délégations qui ont exprimé leur compassion et leur solidarité avec l'Indonésie suite au tremblement de terre récent à Djakarta qui a causé des pertes importantes en vies humaines et en biens. Je voudrais à cet égard, remercier tous les pays qui nous ont fourni une assistance humanitaire.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait réitérer la position de base de l'Indonésie, à savoir l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques et pour le bien de l'ensemble de l'humanité. Concrètement, ma délégation estime que la coopération entre les pays dans le domaine des activités spatiales devrait être renforcée, les activités spatiales dans tous les pays devraient respecter les traités internationaux signés par tous les pays. Ma délégation se félicite de noter qu'un débat constructif a déjà eu lieu au sein du Sous-Comité notamment pour ce qui est du renforcement des instruments juridiques dans le domaine spatial.

Je voudrais faire les quelques commentaires suivants à propos des activités du Sous-Comité à la présente session. Pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, nous soulignons la nécessité de commencer un débat sérieux de cette question et de le faire de façon concrète. L'absence d'une définition et d'une délimitation précise causerait une certaine incertitude juridique dans l'application du droit spatial et du droit aérien.

Pour ce qui est de la souveraineté des États sur l'espace aérien et l'espace, la portée des deux régimes juridiques différents, il faut préciser la question afin de limiter les possibilités de divergences entre les États. À cet égard, il serait peut-être utile que chaque pays ait recours à ces groupements régionaux pour trouver une définition commune de l'espace. Le résultat des délibérations du groupe pourrait ensuite être examiné au niveau international au sein du Sous-Comité. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée qui a des caractéristiques particulières et qui risque d'être saturée. Nous voudrions réitérer notre appel à ce qu'on donne les assurances que l'utilisation de l'orbite géostationnaire sera étendue et que tous les pays pourront y avoir accès. Il importe de tenir compte plus particulièrement des intérêts des pays en développement ainsi que de la position géographique de certains pays.

Pour ce qui est du point 7 de l'ordre du jour, "Examen et révision possible des principes déterminant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace", ma délégation est heureuse de noter qu'à la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, le groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire a pu dégager un consensus visant à préparer un cadre de

sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que ce travail fera partie d'un programme pluriannuel 2007-2010. A cet égard, ma délégation estime que la révision des principes pertinents n'est pas justifiée. Ma délégation considère que la Convention sur les intérêts internationaux et le protocole futur sur les biens spatiaux sont des instruments importants pour réglementer les activités spatiales.

À la présente session, ma délégation espère que l'examen de ce point de l'ordre du jour permettra de réaliser des progrès notamment en décidant quelle est l'organisation appropriée qui sera l'autorité de supervision de ce protocole actuellement négocié. L'Indonésie estime que les Nations Unies pourraient devenir l'autorité de supervision. En exerçant cette fonction les Nations Unies renforcera son rôle de promotion de la coopération internationale pour l'avantage de tous les pays et encouragera le développement progressif du droit international et sa codification.

Pour ce qui est du point 9 de l'ordre du jour, nous voudrions vous informer, conformément à l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. À la fin de 2006, l'Indonésie a établi un registre des objets spatiaux lancés sur l'orbite. Ce registre sera maintenu par l'Institut national de l'aéronautique.

Pour ce qui est de la coopération internationale, comme nous l'avons déjà indiqué à la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, nous vous informons que l'APAN avec la coopération de l'Université de Berlin a construit le premier microsatellite indonésien. Le satellite a été lancé le 10 janvier 2007 à partir de l'Inde en tant que charge utile auxiliaire du véhicule de lancement PSLVC7. Il portait un système de transmission de données et une caméra à haute résolution. Ainsi ??? de l'Allemagne ont pu mener des études conjointes sur les systèmes microsatellite.

Avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, mon Gouvernement a signé le 1^{er} décembre 2006 un accord de coopération dans le domaine de l'utilisation et de l'exploration de l'espace à des fins pacifiques. En juillet 2007, l'Indonésie, en coopération avec la Chine organisera un colloque international sur l'utilisation des satellites électromagnétiques aux fins d'alerte précoce et la surveillance des tremblements de terre. Nous continuons à participer activement au renforcement de la coopération internationale en accueillant entre autres la 13^{ème} réunion du Forum des agences régionales Asie-Pacifique et la 2^{ème} compétition internationale en décembre 2006, ainsi qu'un séminaire d'éducation spatiale Unesco-LAPAN en décembre 2006. L'Indonésie a participé également

à un certain nombre d'activités Asie et APSCO. Nous espérons que la coopération avec les autres pays se renforcera dans les années à venir notamment dans le domaine des activités de coopération dans le domaine du développement durable.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de réitérer le plein attachement de l'Indonésie aux activités du Sous-Comité. Nous souhaitons que les efforts du Sous-Comité bénéficie à l'ensemble de l'humanité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Indonésie. J'ai maintenant l'honneur et le privilège de donner la parole à l'ambassadeur et l'ami le représentant du Chili, Son Excellence Skoknic-Tapia, qui non seulement est un grand diplomate mais a également écrit des pages importantes sur le sport au Chili. Vous avez la parole.

M. M. SKOKNIC-TAPIA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: C'est un passé très éloigné, je ne voudrais pas m'y attarder mais au nom de ma délégation, je voudrais vous dire que je suis particulièrement satisfait de vous voir présider à la présente session du Sous-Comité du COPUOS. Je suis convaincu que la présente session sera couronnée de succès. Nous connaissons votre passion, votre intérêt pour les questions spatiales, notamment pour l'universalisation des différents traités juridiques. Je voudrais également saluer le Bureau des affaires spatiales qui sont à côté de vous au podium, le Directeur Sergio Camacho et tous ses collaborateurs qui ont préparé cette réunion de façon très efficace.

Le Chili réitère son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. De même, conscient que le développement constant des activités spatiales rend indispensable l'application universelle d'un régime juridique particulier, donc nous devons promouvoir les connaissances, l'acceptation et l'application des principaux traités des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons du colloque important qui se déroule pendant la présente session ce qui permet de renforcer la formation, la diffusion et la vulgarisation du droit spatial. La qualité des présentations, la pertinence des sujets retenus permettent de faire de cette présentation un événement important qui devrait être répété à l'avenir.

Pour ce qui est des différents points de l'ordre du jour, nous pensons que le travail sur les principaux documents qu'il contient, les conclusions et les recommandations sur la pratique

des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, sur ce point le groupe a fait un travail important. Nous devons maintenant prendre certaines décisions notamment suite à la proposition du président du groupe visant à présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre délégation exprime sa volonté de déployer tous les efforts nécessaires pour arriver à dégager un consensus sur cette question.

Nous nous félicitons de l'intérêt exprimé hier par la délégation de la Suisse visant à devenir membre de plein droit de la Commission. Nous sommes convaincus que cela serait une contribution très importante aux activités de notre Comité.

Je voudrais rappeler à toutes les délégations présentes ici, qu'ils soient membres ou observateurs, ainsi que toutes les organisations internationales qui travaillent en parallèle et tout le personnel du Bureau des affaires spatiales, je vous rappelle que la délégation du Chili vous invite à participer à la réception que nous organisons en l'honneur de notre Président ce soir. Nous espérons vous retrouver ce soir à 18 h 15 dans les salons du Centre international de Vienne.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur l'ambassadeur et pour cette réception à laquelle vous nous avez conviés en mon honneur, je ne sais pas si c'est le cas mais j'essaie d'être modeste.

Avant de poursuivre, je voudrais d'abord savoir si certaines délégation souhaitent faire des commentaires à ce stade et si tel n'est pas le cas, je ferai un résumé. Nous avons entendu la déclaration de la Fédération de Russie concernant le questionnaire sur le développement du droit spatial, c'est un point important effectivement. Nous avons entendu l'intervention de la Chine qui a parlé de la *magna carta* de l'espace. D'autres délégations ont mentionné la nécessité de ratifier les traités et d'appliquer ces recommandations. Le Traité relatif à l'espace sera toujours le traité essentiel. C'est un traité dont l'importance est évidente. Nous allons également poursuivre nos travaux sur d'autres traités tout aussi importants. Je pense que l'ambassadeur du Chili sera d'accord avec moi, ce qui est important c'est l'expertise des organisations régionales et l'ambassadeur du Chili a participé à l'organisation de la réunion de Santiago. C'est un élément important dont il faut tenir compte. L'initiative de la Chine est également importante dans ce sens. L'Afrique du Sud a fait une présentation très importante, mais je voudrais souligner quelque chose qui n'est pas directement lié. Le rapport entre la science et la technologie

spatiale et les droits de l'homme. L'organisation d'un stage sur le droit de l'espace en Afrique du Sud, dans le contexte de l'Université de Pretoria, des droits de l'homme, ils ont gagné le Prix de l'Unesco consacré aux droits de l'homme en 2006 qui montre bien le travail important mené par l'Afrique du Sud dans ce domaine, mais cela établit le lien entre les droits de l'homme et la technologie spatiale. La technologie spatiale peut améliorer la vie sur Terre et le développement économique et social de certains pays. L'Indonésie a mis l'accent sur quelque chose qui est peut-être évident mais qui est parfois oublié. L'Indonésie a parlé d'une frontière, d'une limite juridique entre le développement du droit spatial et le droit aérien. Cela, comme l'a dit l'Indonésie, permettrait aux activités spatiales de profiter à l'ensemble de l'humanité.

Il y a également l'intervention du Chili, que je ne vais pas vraiment résumer car je risque de ne pas être tout à fait objectif. Il y a un élément important dans son intervention qui mérite d'être souligné. C'est la référence aux conclusions et recommandations du groupe de travail sur l'immatriculation des objets spatiaux. Je conclurai en disant que 80 à 90% des interventions mentionnaient d'une façon ou d'une autre les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le représentant du Chili a dit qu'il y avait cinq traités. Il y a également le Traité relatif à la Lune qui parle du patrimoine commun de l'humanité, certains pays n'appliquent pas ce traité, mais il y en a quand même cinq et pas quatre. On peut les ratifier ou non, mais le fait est qu'il y a cinq traités relatifs à l'espace.

Avez-vous d'autres commentaires à faire au titre du point 3 avant de passer au point 4? Je vais revenir à un point mentionné par l'Indonésie qui nous permettra peut-être de trouver une solution. La Colombie a fait une déclaration de provocation parlant d'un consensus proactif en disant que l'orbite géostationnaire n'est pas une ressource typique habituelle, alors que l'Indonésie a parlé d'une ressource *sui generis*, donc que l'orbite géostationnaire avait des caractéristiques particulières. Peut-être que ces deux délégations pourraient se retrouver pour en discuter. L'Algérie.

M. S. A. FEROUKHI (Algérie): Merci, Monsieur le Président. En fait, nous sommes contents que vous ayez appelé à un échange de vues général puisque de manière classique les déclarations se font et ce serait intéressant qu'on débâte d'un certain nombre d'idées. Il y a trois éléments sur lesquels ma délégation voudrait revenir et qui ont été soulevés par certaines délégations qui me paraissent importants. Je vais essayer d'être court.

Le premier élément c'est la question en synthèse que vous soulevez, celle de relier la coopération internationale dans le domaine des technologies spatiales avec les objectifs du millénaire. C'est un exercice tout à fait intéressant puisque notamment pour les pays africains nous avons des objectifs très ambitieux autour de ce que l'on peut appeler les objectifs du millénaire dans les domaines de l'éducation, de la santé, dans les différents domaines y compris de la lutte contre la pauvreté et de la lutte contre la faim dans le monde. Mais ce lien, il faut pouvoir l'articuler avec l'utilisation des technologies spatiales et il n'est pas déterminé, donc il faut créer des liens entre l'utilisation des technologies spatiales et des programmes aujourd'hui qui sont menés par un certain nombre d'organisations y compris des organisations des Nations Unies, telles que la FAO, le FIDA, le PNUD, pour améliorer un certain nombre d'indicateurs au niveau africain, des indicateurs de santé, d'éducation et de diminution de la pauvreté notamment pour les populations rurales.

Si on veut à un moment parler d'objectifs du millénaire, il y a probablement un effort à faire entre les activités du COPUOS et les activités des autres organisations internationales puisque dans les organisations des Nations Unies il est de tradition qu'il y ait des alliances sur un certain nombre de programmes en cours, l'OMS, la FAO, etc.

Ce qui m'amène au deuxième point qui est important, c'est que nous parlons souvent de coopération internationale, mais en fait nous manquons encore d'instruments, d'instruments concrets, pratiques, puisque aujourd'hui des pays comme les nôtres, souvent quand on a des ambitions de coopération, souvent ça commence par de l'activité commerciale, puisqu'on achète des technologies. Donc, sous le terme coopération, il y a souvent cette question de rapport de commercialité. Donc, si nous voulons réellement développer la coopération internationale dans le domaine des technologies spatiales, il faut des instruments, il faut des mécanismes de financement. Le délégué de l'Égypte je pense a soulevé aussi ce problème et nous devrions y réfléchir.

Le troisième élément, et ça clora un peu mon intervention, est que toutes les délégations ont appelé à l'occasion de ces anniversaires à un moment de réflexion. Je crois que c'est important qu'on puisse réfléchir sur la stratégie en termes de règles et de normalisation que nous devons avoir pour les 20 ou 30 prochaines années, comme nous le faisons je crois dans un des groupes informels, et de voir quelles sont les possibilités aujourd'hui, y compris sur un domaine comme les *soft law*. Nous ne sommes pas obligés dans tous les domaines

d'avoir des traités et des conventions et nous pouvons avoir une stratégie qui s'étale de mécanismes de *soft law* jusqu'à des mécanismes plus durs.

Voilà la contribution que je voulais apporter au débat auquel vous avez appelé, Monsieur le Président, et je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie Monsieur le représentant de l'Algérie pour sa contribution très intéressante. On voit une fois de plus l'importance qu'il y a à reconnaître les efforts importants qui ont été faits pour faire en sorte que l'Algérie devienne membre complet du COPUOS. Je donne la parole à mon ami le représentant de la Colombie.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Moi aussi, Monsieur le Président, je suis d'accord pour constater qu'il est important de faire une réflexion après les interventions des délégations concernant leur programme. Débat général, c'est le titre de cette question de l'ordre du jour, c'est pourquoi il convient de souligner combien il est important d'échanger les idées sur ces différentes questions. J'ai donc deux observations à faire pour répondre à l'appel que vous avez fait. Tout d'abord, nous avons une position tout à fait identique à celle de l'Indonésie et cela depuis longtemps. Les juristes de ce pays ont toujours dit quelles étaient les positions qui ont permis les succès concernant les questions relatives à l'OGS. Et puis, il y a les questions de l'utilisation de l'orbite et je pense notamment à l'article 44 de la constitution de l'UIT, en fait il n'y a pas de différences fondamentales, et nous avons toujours dit qu'il était nécessaire d'avoir un régime spécifique pour l'orbite géostationnaire puisque c'est une ressource naturelle limitée qui court le risque d'être saturée. C'est une question qui a été évoquée à l'Assemblée générale, il s'agit aussi bien sûr de protéger les intérêts des pays en développement sur leurs ressources naturelles, et en cas de saturation on en a parlé, on a mentionné différentes choses, on a mentionné l'instrument concernant l'OGS et nos spécialistes colombiens ont travaillé sur cette question, ainsi que d'autres spécialistes scientifiques et techniques. C'est donc la base de notre position qui coïncide avec la position de l'Indonésie. Pour ce qui est de nos démarches plus que du régime juridique et donc il s'agit de chercher les voies et moyens qui permettraient un accès plus équitable non seulement au niveau du COPUOS mais au niveau de l'UIT.

Deuxièmement, chose fondamentale aussi c'est la coopération, bien sûr. Cette coopération et le mot même coopération ont été usés à l'envie à bien des égards et nous les avons vus, lors de la V^{ème} Conférence des Amériques, c'est quelque

chose qui est très important comme outil juridique. C'est un élément très important pour la coopération. Cette coopération est très nécessaire parce que c'est grâce à la coopération que l'on applique l'article 3 du Traité de l'espace et ce n'est qu'ainsi que prend un sens toute cette aventure spatiale et ses progrès. Il n'y a pas que la coopération pour les grands projets auxquels nous ne pouvons participer, mais il y a la coopération qui pourrait combler le fossé du progrès technologique. Là aussi, il y a un élément juridique intéressant dont je parlerai davantage cet après-midi, c'est la coopération à laquelle on peut arriver grâce aux instruments précis.

Je pense au mémorandum d'accords sur la technologie et la coopération sur la technologie spatiale. On a un certain nombre d'éléments différents sur le plan juridique, les questions de propriété intellectuelle, les questions fiscales, les questions économiques, et là on a différentes disciplines, pas seulement le volet juridique, c'est ce qu'on trouve dans ces instruments. Donc, on pourrait peut-être arriver à un modèle spécifique d'instruments juridiques qui permettrait un accès facile à ce qui nous intéresse. Je pense le Bureau des affaires spatiales le sait et peut nous dire comment les États peuvent parvenir à une coopération grâce à ces instruments.

Je résume, voilà les deux observations que je voulais faire après avoir entendu les interventions et notamment l'intervention du représentant de l'Algérie. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie Monsieur de cette contribution très intéressante. Je donne la parole maintenant à Madame la représentante du Brésil.

Mme C. L. R. RIBEIRO MOURA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que ce débat est extrêmement utile pour notre Sous-Comité. Je voudrais dire deux choses. Premièrement, l'utilité des technologies spatiales pour les pays en développement, et là j'appuie complètement les idées qui ont été avancées par la délégation de l'Algérie.

Pour ce qui est notamment de l'atteinte des objectifs du millénaire et leur promotion. À cet égard, je voudrais dire que nous avons fait une proposition au COPUOS qui va justement dans cette direction, c'est-à-dire que pour promouvoir ou pour créer les infrastructures nationales nécessaires dans les pays en développement par le renforcement des capacités, ces pays pourront mieux utiliser les informations et technologies spatiales pour leurs objectifs du développement.

Deuxièmement, il s'agit des observations faites à l'instant par M. le représentant de la Colombie sur l'orbite géostationnaire. Le Brésil a

une interprétation assez large de l'article 44 de la Convention de l'UIT. Nous pensons que toute interprétation qui risque de restreindre l'accès équitable à l'OGS serait contraire à l'esprit de la *magna carta* de l'espace, savoir le Traité de 1967 dans lequel nous trouvons à l'article 1 qui stipule que "l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique relève de l'apanage de l'humanité", donc notre interprétation est en conformité avec ce que je viens de dire à l'instant. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie Madame. Je ne voudrais pas que ce débat porte sur des aspects spécifiques, mais je pense que ce débat est très important néanmoins. Le représentant de la Grèce a maintenant la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Monsieur le Président, bonjour, à toutes et à tous. Je voudrais simplement une petite remarque à apporter à propos de l'intervention de notre collègue de l'Algérie concernant la coopération et surtout l'aide, parce que coopération c'est un peu vague, mais l'aide aux pays en développement pour exactement qu'ils puissent avoir l'usufruit des technologies spatiales. Une seule mention s'il vous plaît. Il y a à peu près 20 ans que l'UIT a vraiment élaboré un système, si j'ose dire sans précédent, un système magnifique pour l'aide au développement. Il y a, comme vous le savez, le secteur du développement des télécommunications mais ce n'est pas télécommunications *stricto sensu*. Depuis la fin de la plénipo qui a eu lieu en octobre-novembre à Talia au Sud de la Turquie, nous avons pris à peu près une dizaine de résolutions, si j'ose dire, fonctionnelles sur l'aide au développement des technologies de l'information et des communications sous l'angle, bien sûr, du Sommet mondial sur la société de l'information. Donc, la plupart de ces technologies sont des technologies spatiales. Il y a donc nécessité d'institutionnaliser nos rapports, le plus étroit possible avec l'UIT et surtout le secteur du développement, avoir le modèle et aussi avoir les sources de ???. Parce que chez nous nous avons le programme d'applications spatiales, mais notre bureau des affaires spatiales est très pauvre. C'est le système financier d'aide au développement des nouvelles technologies qu'elles soient spatiales ou de télécommunications qui pourrait être très utile pour notre effort ici.

Je dois par votre aimable intermédiaire, suggérer à nos amis et collègues de deux pays intéressés pour les aider à avoir une solution au niveau institutionnel. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur. Je voudrais peut-être faire état de quelques idées.

Nous avons entendu une intervention très intéressante de la part du représentant de l'Algérie. Il y a des liens avec les objectifs du millénaire, c'est tout à fait clair pour ce qui est de l'utilisation rationnelle des technologies spatiales et cela doit nous permettre d'aborder de façon cohérente cette question. Il s'agit de se concentrer et le Bureau des affaires spatiales pourrait envoyer une lettre à l'Unesco et à l'OMS, dont le directeur adjoint a une longue expérience dans les questions spatiales, cela s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire et donc on pourrait avoir un certain nombre d'éléments intéressants à ce sujet.

Pour ce qui est de la coopération et de l'aide au développement. La coopération est clairement dans la résolution de 1970 26/25 qui contient les éléments fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Il y a le devoir de coopérer. L'aide au développement a été mentionnée par la Grèce, le représentant de la Grèce qui a tout à fait raison. Je voudrais vous rappeler que conformément au dernier rapport du PNUD sur le développement humain, pour ce qui est de l'aide officielle pour le développement, elle a baissé de 40% pour les pays africains. Il y a bien sûr le devoir de coopérer et cela se trouve dans certains paragraphes de la résolution 26-25, justement dont je parlais tout à l'heure.

Nous avons eu un débat très intéressant sur ces questions et il y a encore beaucoup de choses à faire, entre autres à faire dans le cadre du groupe de travail qui est présidé par la Grèce.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (point 4 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Maintenant nous allons passer à l'examen de la question 4 de l'ordre du jour. J'ai les orateurs suivants, en fait je n'en ai qu'un, il s'agit du représentant des États-Unis. Vous avez la parole, Monsieur.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président de la possibilité qui m'est offerte d'exposer notre position concernant cette question de l'ordre du jour. Les quatre traités fondamentaux régissant l'espace, le Traité de l'espace, l'Accord sur le retour des astronautes, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation, ont bien servi les États depuis plusieurs dizaines d'années. Les États-Unis sont honorés d'être dépositaires pour trois de ces traités, le Traité de l'espace, le Traité sur le sauvetage et le retour et la Convention relative à la responsabilité.

J'ai consulté notre Département sur l'application des traités concernant ces traités et je

suis heureux de pouvoir vous dire que depuis la dernière réunion du Sous-Comité juridique en avril 2006, notre Bureau des traités a reçu le 17 octobre 2006 un instrument de ratification de la part de l'Algérie concernant la Convention relative à la responsabilité. Nous avons entendu avec plaisir ce qui a été dit concernant la ratification et nous serions heureux d'entendre d'autres informations de la part d'autres États dépositaires concernant cette question à savoir ce qui est arrivé depuis la dernière réunion. Nous souhaitons que d'autres adhèrent à ces traités. Nous espérons que les États et les organisations internationales y compris certains membres du COPUOS et d'autres organisations qui participent en tant qu'observateurs aux travaux du présent Sous-Comité qui ne sont pas encore parties aux traités, nous espérons qu'ils envisageront et qu'ils réfléchiront sur leur statut par rapport à ces traités pendant cette année.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer sur cette question de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci Monsieur le représentant des États-Unis. J'ai le plaisir de donner maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme C. L. R. RIBEIRO MOURA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de cette question à l'ordre du jour, permettez-moi de vous dire ce qui se passe à ce sujet au Brésil. Mais avant que de le faire, je voudrais aussi exprimer ma gratitude à M. Camacho, directeur du Bureau des affaires spatiales, pour avoir si bien préparé cette session.

Après la ratification de la Convention des Nations Unies sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, le 20 février 2006, permettez-moi de vous dire que l'instrument d'adhésion correspondant a été déposé au siège des Nations Unies à New York le 17 mars 2006. La Convention a été votée par décret présidentiel n° 5806 le 19 juin 2006. Comme le requiert l'article 2 de la Convention précitée, notre Agence spatiale du Brésil a créé un registre national de tous les objets spatiaux qui relèvent de la responsabilité de mon pays, c'est-à-dire lorsque le Brésil est considéré comme État de lancement et qu'il entre dans l'une des catégories des États de lancement prévues par la Convention. Le registre national a été créé par l'Agence spatiale brésilienne en vertu de la résolution n° 69 en date du 12 décembre 2006.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation estime que l'adhésion du Brésil à la Convention sur l'immatriculation est importante car cela permet de renforcer notre réglementation spatiale, mais c'est important aussi parce que cela permet d'exploiter

commerciallement la Base d'Alcantara. Il y a un accord bilatéral entre le Brésil et l'Ukraine et donc la Base d'Alcantara a été créée en septembre dernier pour mettre en œuvre le dit accord.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Madame. C'est très intéressant d'apprendre tout cela aujourd'hui et nous félicitons le Brésil.

Mesdames, Messieurs les délégués, nous allons lever la présente séance afin que le groupe de travail sur la question 4 puisse se réunir.

Avant que de le faire, je tiens à vous informer du programme concernant cet après-midi. Nous allons nous retrouver à trois heures précises pour continuer l'examen de la question 3 intitulée "Échange de vues général" et vers 16 heures nous allons lever la séance plénière pour avoir la deuxième réunion du colloque de l'Institut international du droit spatial et du Centre européen du droit spatial. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 24.